

L'Histoire des Travailleurs

de 1791 à 1895



"le désespoir a souvent gagné les batailles"
Voltaire

1895

Naissance de la C.G.T.

AVANT-PROPOS

Grèves, manifestations formidables de novembre-décembre 95 : qui aurait pu imaginer plus belle commémoration du CENTENAIRE de notre CGT historique ? Un siècle entier d'intenses luttes de classes fut nécessaire pour transformer un jeune prolétariat aveugle en une classe pleinement consciente de son rôle de rempart de la civilisation humaine.

Au départ : pourchassé, puni pour "*délit de coalition*", le prolétaire est interdit de toute liberté d'association, interdit de syndicat : c'est la loi *Le Chapelier* (1791).

Un siècle de capitalisme triomphant suivit, opposant deux "hommes", citoyens, libres et égaux "en droits". D'un côté, seul et isolé, sans droits ni protection : l'ouvrier. De l'autre, une force sociale formidable : la classe des propriétaires. Ils "négocient" "librement" le contrat individuel de travail : prix, durée, conditions de louage de la force de travail de l'ouvrier.

Aujourd'hui, au nom de la loi unique des "marchés", revenir au "libre contrat individuel" réglerait tous les problèmes. Pas de salut hors des "marchés" ! Froids, aveugles, ils s'imposent à la planète entière, rejetant toute négociation, exigeant consensus et concertation pour aligner, adapter et renoncer aux conquêtes sociales. Loi suprême, chantage absolu, sonnant le glas de la société de droit, ils exigent la liquidation de toute indépendance syndicale.

La conquête passionnée du droit à l'organisation, indépendante du patronat, de l'Etat, des églises et sectes ainsi que de toutes les "écoles politiques", permit au prolétariat d'imposer son existence comme classe distincte, ce que lui conteste en permanence le patronat. Cependant, à la différence d'hier, où le combat pour les revendications élémentaires se confondait avec celui pour le droit à s'organiser dans un syndicat indépendant, le prolétariat qui en dispose à présent dans Force Ouvrière, doit de nouveau combattre pour le conserver. Mais dans d'autres conditions. Menacé sans cesse et sans cesse remis en cause, il a toujours pu être sauvegardé depuis le Congrès constitutif de Limoges en 1895.

1791-1895

Un siècle de lutte de classe acharnée du prolétariat pour arracher le droit à s'organiser en toute indépendance.

INTRODUCTION

1895 résonne encore de nos jours dans la conscience des militants syndicalistes ouvriers comme un tournant majeur dans l'histoire de la société.

Toutes catégories professionnelles confondues, toutes organisations jusque là isolées, émiettées voire concurrentes : *syndicats, bourses du travail, résistances et solidarités* diverses forgées par les travailleurs eux-mêmes, se regroupaient enfin comme un bloc, unies dans une seule et par une seule organisation syndicale ouvrière centrale, indépendante du patronat, de l'Etat, des églises ainsi que des organisations politiques, mêmes amies.

Une centrale ouvrière qui se déclare mandatée pour grouper tous les travailleurs salariés, conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. Un siècle d'espérances et de luttes enfin réalisées !

Un point de départ solide pour arracher les revendications en suspens depuis des décennies : ceux qui ne possèdent rien et produisent tout vont enfin pouvoir négocier de puissance à puissance avec la minorité de ceux qui possèdent tout et ne produisent rien !

Force ouvrière contre force patronale, se faisant face à égalité : salaires et durée du travail; conditions de travail, hygiène et sécurité; accidents du travail, santé, retraite-vieillesse; instruction, formation professionnelle, repos et loisirs; conventions collectives, ces bêtes noires du patronat, vont pouvoir enfin se négocier centralement pour se substituer au contrat de travail individuel d'esclavage.

Aux «droits de l'homme et du citoyen» arrachés par le peuple révolutionnaire à la barbarie féodale, le prolétariat devenu conscient de ses droits va pouvoir ajouter les conquêtes sociales arrachées à la férocité patronale. Un pas de géant accompli sur la voie de l'émancipation ouvrière et vers la civilisation humaine : depuis 1895, l'espérance moyenne de vie est passée en France de 50 à 76 ans ! MAIS A QUEL PRIX !

Il fallut un siècle à ce nouveau-né de la civilisation capitaliste du 19ème siècle, pour sortir de la nuit de l'inexistence dans laquelle, par un sûr "instinct de classe", la jeune bourgeoisie révolutionnaire l'avait enfermé dès qu'elle se fut emparée du pouvoir politique.

Vous avez dit «prolétariat», «classe ouvrière» ? Connais pas !

Un siècle pour forger sa propre conscience de classe et se faire pleinement reconnaître. N'avait-on pas affirmé l'avoir définitivement enterrée avant 1995 ?

Quelles étapes ? Quels faits et dates saillants ? Quels noms ?

1791

L'Assemblée Législative adopte la loi "*Le Chapelier*"

Où l'ouvrier apprend à ses dépens que "*la seule limite à l'exploitation est la résistance à l'exploitation*"

Interdisant toute association de salariés et introduisant les délits de coalition et de grève, la loi *Le Chapelier* du 21 Juin complète le *décret d'Allarde* (2 mars 1791) qui supprime les corporations féodales.

D'un trait de plume, du jour au lendemain, la loi liquide le cadre institutionnel qui garantissait travail et vie aux centaines de milliers d'ouvriers de l'Ancien Régime, les *compagnons* des métiers. Désormais citoyen "libre", "égal"...en droits, proie sans défense, l'ouvrier se trouve désormais livré à lui-même.

Au nom de la toute neuve *liberté d'entreprise*, la voie est ouverte au jeune patronat : exploitation sans limites de la force de travail de l'ouvrier, de celle de sa femme et de ses enfants : c'est la nuit de misère qui commence pour lui, où «*vivre, c'est ne pas mourir*». Des journées de travail sans fin. Des trajets qui s'allongent vers un logement sans joie, insalubre. L'alcool et l'estaminet pour tout loisir, des salaires de misère au-dessous du minimum vital. L'héroïsme quotidien consiste à conserver sa santé.

Paria de la société : l'ouvrier est décrété "*dangereux*".

Napoléon Bonaparte, après avoir enrôlé ces milliers de *Sans-Culotte*, fer de lance enthousiaste de ses armées révolutionnaires, renforce la législation anti-ouvrière. Bénie par une Église "gendarme des consciences", domestiquée par le *Concordat* elle enseigne à l'ouvrier à se soumettre à l'Ordre de la Providence qui châtie l'échec par la misère et récompense la réussite par la richesse. Il instaure le "*livret de l'ouvrier*" qui l'encamisole et le suit toute sa vie sous peine d'incarcération pour "*délit de vagabondage*". Mis sous tutelle, tenu en laisse par toutes les autorités du pays, on le suit à la trace de ville en ville, de patron en patron, victime d'une surveillance policière permanente...

Interdit de grève, interdit de "*coalition*", interdit de parole et d'écrit : il doit se cacher pour parler et pour penser. Le temps est venu des sociétés ouvrières secrètes, traquées par une police et une justice impitoyables à l'ouvrier.

Le *Code Civil* dispose qu'en tout conflit qui l'oppose à l'ouvrier, le patron est cru sur parole. L'ouvrier, lui, devant apporter la preuve de son bon droit.

Sous d'infinis prétextes, l'amende réduit systématiquement le salaire. «*Par ce procédé, l'employeur combine ainsi dans sa propre personne les rôles du législateur, du justicier et du pouvoir exécutif...et il empoche l'argent, par-dessus le marché !*».

Défense du salaire, réduction de la journée de travail : deux revendications immédiates du jeune prolétariat qui apprend ainsi à ses dépens, mais aussi en l'unifiant, que la seule limite à l'exploitation est la résistance à l'exploitation.

1830

Les "Trois Glorieuses" et la Révolution de Juillet

Où l'ouvrier apprend à ses dépens que le gouvernement issu d'une révolution qu'il a faite n'est pas forcément son ami.

La bourgeoisie de la finance chasse le gouvernement des propriétaires terriens et s'empare du pouvoir d'État. Ennemie directe du prolétariat, par la grève des patrons fermant tout exprès leurs ateliers, elle appelle à l'aide, arme et jette dans la rue son armée de prolétaires qui abattent pour elle la Monarchie au drapeau blanc...et la remplace par la Monarchie au drapeau tricolore. Auguste Blanqui, chef révolutionnaire, avait vu juste : *«la classe la plus nombreuse de la société, celle des prolétaires, le peuple en un mot, avait vaincu»*.

Pour les prolétaires qui croient le nouveau régime acquis à leur cause, c'est le signal : partout jaillissent les organisations, syndicats, mutualités, sociétés de résistance qui, par la grève, la pétition, la délégation aux pouvoirs publics derrière le drapeau tricolore de la nouvelle légalité "révolutionnaire", s'en vont réclamer le prix légitime de leur aide. Un "non !", péremptoire, méprisant et sans appel est l'unique réponse d'un patronat et d'un pouvoir qui se préparent à utiliser le plomb et la mitraille pour seule "négociation". Le temps des insurrections armées et des massacres est arrivé.

Lyon, novembre 1831 : révolte des canuts

Où l'ouvrier apprend à ses dépens qu'il ne peut compter que sur lui-même.
Premières conventions collectives.

Organisés en « *Devoir Mutuel* » et suite à l'hostile indifférence du patronat local, les *tisserands* en soie, excédés, parviennent à arracher à une fraction des "soyeux" un accord salarial de type nouveau, reconnu par les pouvoirs publics locaux : la fixation d'un tarif. Ce salaire minimum garanti est l'ancêtre de nos "*conventions collectives*" !

Délégués ouvriers d'un côté, patrons de l'autre, signent. Premier exemple d'une négociation réussie en position de force : le calme revient, le travail reprend. Immédiatement dénoncée comme illégale par le patronat ligué contre le "tarif", c'est la grève puis le soulèvement armé derrière le drapeau noir proclamant : "*Vivre libres en travaillant ou mourir en combattant*". La bourgeoisie locale indécise et divisée abandonne le terrain aux insurgés : ils occupent le vide politique, s'emparent de l'Hôtel de ville et mettent en place un "*gouvernement provisoire*" de 16 canuts.

Paris répond à la sédition lyonnaise par l'envoi d'un corps d'armée commandé par le Prince d'Orléans lui-même et le maréchal Soult qui reprend la ville sans résistance. Le tarif est annulé. L'ordre est rétabli. Les inculpés du procès de Riom sont même acquittés : échec et partie remise...

Casimir Périer, ministre de Louis-Philippe, réaffirme le credo d'une bourgeoisie aveugle: *«Il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a de remèdes pour eux que la patience et la résignation ! »*

Le pouvoir rappelle la loi (*Le Chapelier*) à ses préfets : interdiction de toute réunion, tout appel aux autorités (pétition) demandant une augmentation de salaire et nommant chefs et délégués est illégal et séditieux.

Trop tard : le mouvement est lancé, irrésistible. Les prolétaires ont compris : ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Organisés, ils s'affranchissent eux-mêmes de la loi, constituent des sociétés et caisses de secours mutuel, des syndicats... Les plus conscients d'entre eux fréquentent les cours du soir, s'instruisent des doctrines socialistes, lisent les journaux... pénètrent les associations républicaines qu'ils fécondent de leurs revendications sociales : pour eux, *«la République sans le socialisme, c'est absurde »*.

4 septembre 1833 : grève de 5000 ouvriers charpentiers de Paris : ils exigent *soit une augmentation de salaire, soit une réduction de la journée de travail*. Limoges, rayonne sur toute la France : les ouvriers porcelainiers réclament 20% d'augmentation de salaire...et font grève 6 semaines grâce à leur union, fruit d'une société secrète. De Paris, un bureau central coordonne l'action ! *«Appelons nos frères des autres corps d'état à suivre notre exemple : alors il faudra bien que le maître accepte la loi de l'ouvrier»* lance l'ouvrier tailleur Grignon.

Patrons et pouvoirs publics s'entendent : accusés de conspiration politique, la répression s'abat sur les ouvriers et leurs organisations : arrestations, incarcérations, procès, condamnations. Le jugement est net : *"la coalition des ouvriers n'est pas justifiée, alors que celle des maîtres est légitime parce qu'elle s'est formée pour résister à la coalition des ouvriers"*. Sans commentaire ! Grignon est condamné à 5 ans de prison...

Pour *"en finir, et au plus tôt, avec les ouvriers"*, selon le mot de Thiers, cette conscience bourgeoise faite homme, le pouvoir adopte une loi scélérate contre les associations destinée à interdire aux ouvriers de tourner la loi en organisant des petits groupes de 20 personnes maximum...

1834, 9 avril à Lyon : insurrection armée écrasée par la troupe

A Lyon, où les ouvriers avaient gagné la première manche avant l'échec de décembre 1831, le mouvement avait repris, amplifié et organisé pour gagner. Le pouvoir concentra ses troupes en vue du choc qui se produisit le 9 avril 1834. La grève et l'insurrection durèrent 6 jours : 5 à 6000 ouvriers peu ou mal armés tiennent à nouveau tête à 13 000 soldats et 10 brigades de gendarmerie. La population est acquise aux insurgés. Pour le commandement militaire et les soldats de "ligne", le citoyen devient *ennemi de l'intérieur* susceptible d'être abattu sans sommation. Les ouvriers sont désignés aux soldats comme *"des brigands français, de la canaille à mitrailler, plus dangereux mille fois que des ennemis étrangers"*.

1834, avril à Paris : insurrection et massacre rue Transnonain.

Honoré Daumier l'a immortalisé : cette pauvre chambre où gisent les cadavres d'une famille ouvrière. Massacrée pour avertir et terroriser le peuple de Paris.

Rue Transnonain, le lendemain même de l'écrasement du soulèvement de Lyon (mais ignoré des républicains parisiens qui veulent les aider), Thiers envoie Bugeaud : "*pas de quartier, mes amis, dit-il à ses soldats, il faut tous les tuer !*" 40 000 hommes cernent le quartier de l'église Saint-Merri, des Halles et de Beaubourg, "nettoyé" rue par rue, maison par maison... Leur nombre grandissant, les ouvriers envahissent la ville, submergent les quartiers, effrayent les "propriétaires" qui se protègent d'eux en s'isolant dans des quartiers "réservés"...

"*Classe dangereuse !*" décrète la bourgeoisie, inquiète du soulèvement de forces sociales que le capitalisme amplifiait chaque jour sans pouvoir l'endiguer.

Toute négociation étant exclue dans pareil contexte d'affrontement, l'unique réponse aux revendications ouvrières demeure encore le plomb et la mitraille.

Des manuels d'Histoire des classes de Première des Lycées fournissent à nos élèves des textes qui éclairent sur l'état d'esprit des milieux d'affaires parisiens au lendemain de l'insurrection des canuts de Lyon. Un journaliste à leur solde, parfaitement lucide, écrit dans "*Le Journal des Débats*" sous un titre dénué de toute ambiguïté :

"Des nouveaux barbares"

« La sédition de Lyon a révélé un grave secret, celui de la lutte intestine qui a lieu dans la société entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Notre société commerciale a sa plaie comme toutes les autres sociétés; cette plaie ce sont ses ouvriers. Point de fabrique sans ouvriers...Et avec une population d'ouvriers toujours croissante, toujours nécessiteuse, point de repos pour la société. Chaque fabricant vit dans sa fabrique comme le planteur des colonies au milieu de ses esclaves, un contre cent; et la sédition de Lyon est une espèce d'insurrection de Saint-Domingue...Les Barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières...Ces Barbares comment ne chercheraient-ils pas une meilleure condition ? Comment ne seraient-ils pas tentés d'envahir la bourgeoisie ? »

"*Il faut rendre la prison plus terrible*", autre texte, rédigé en 1840 par un haut fonctionnaire de la préfecture de la Seine, il illustre le cynisme sans bornes de la classe "*qui possède*" et la veulerie de ses serviteurs dans l'appareil d'État :

« La conception de la prison comme lieu de travail où le détenu peut amasser un pécule est une idée philanthropique qui se retourne contre la société. La prison ne fait plus assez horreur. La vie en commun des détenus entraîne la contamination des moins pervers. Parfois, le sort du détenu (nourriture, lit, habillement) est plus enviable que celui de l'ouvrier pauvre. C'est immoral. Il faut rendre la prison plus terrible. D'autant plus que la prison peut apparaître comme un lieu de sécurité où l'on voudra revenir. Si l'on veut diminuer le nombre des classes dangereuses, il faut non seulement punir les attentats de malfaiteurs et l'inconduite des vagabonds par une répression vigoureuse, mais les assujettir tous, après leur élargissement, à la loi du travail et de l'ordre. »

1848, Février à Paris : Révolution, République puis écrasement des ouvriers lors des "journées de Juin"

Où l'ouvrier apprend, toujours à ses dépens, qu'une révolution ouvrière victorieuse peut se transformer en défaite sanglante.

La loi scélérate de 1834 sur les associations avait substitué à la tolérance bienveillante, la corruption et la répression.

Résultat : forte politisation du mouvement ouvrier fusionnant revendications et République sociale. Les sociétés secrètes reprennent de plus belle leurs activités qui s'élargissent à des influences de nature internationalistes. Une «*Société Communiste*» naquit en 1840. Fin 1847, Marx et Engels rédigent leur célèbre "*Manifeste du Parti Communiste*". Pour faire aboutir durablement ses revendications, le prolétariat renforcé se prépare à assumer directement à son profit le pouvoir politique.

Ses combats portent déjà des fruits : 21 mars 1841, loi interdisant le travail des enfants de moins de huit ans. Mais sans école obligatoire, que faire d'eux ?

Blanqui, hanté par Babeuf, incarne ce mouvement politique. Sans confiance dans le peuple, il nourrit la conception du "coup de main" effectué par une minorité armée et disciplinée. Populaire mais coupé du mouvement réel, il ne parvient pas à entraîner les masses qui demeurent spectatrices et étrangères à ses initiatives isolées.

Février 1848, au nom du droit au travail, opposé au droit du travail : ouvriers et étudiants sur les barricades, unis derrière le drapeau rouge qui a remplacé le tricolore et le noir, armes à la main, renversent la Monarchie de Juillet.

La République sociale proclame le nouveau droit, la journée de 10 heures à Paris-la-Révolutionnaire et de...11 heures en province. L'ouvrier Albert, auquel le gouvernement provisoire a concédé un strapontin symbolique, "*s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail*". Il incarne le nouveau rapport des forces entre classes sociales. Des "*Ateliers Nationaux*" embauchent les chômeurs et versent un salaire pour des travaux de terrassement.

Inquiète de cet empiétement du droit ouvrier dans un domaine essentiel : celui d'exploiter librement la force de travail selon les lois du marché, effrayée par la concentration de 10 000 ouvriers, véritable armée révolutionnaire massée aux portes de Paris, la classe des propriétaires reconquiert sans phrases inutiles le terrain perdu : du plomb et de la mitraille.

Fermant les "*Ateliers*", la provocation déclenche l'insurrection de la colère et du désespoir. Du 23 au 25 Juin, noyé dans le sang et l'horrible répression (1500 ouvriers massacrés et 15 000 prisonniers déportés en Algérie), le rêve de Février 48 est mort. La bourgeoisie a eu chaud : dès septembre, la journée de travail est à nouveau de 12 heures. On substitue au droit au travail le droit à l'assistance: tout un programme ! La "*racaille*" a été éliminée. Un répit ? De quelle durée ?

Où l'ouvrier comprend qu'il ne peut vraiment compter que sur lui-même.

2 décembre 1851 : coup d'État de Napoléon le-Petit. Paternalisme universel. Essor des chambres syndicales

C'est le recul : le coup d'État sonne le glas des espoirs mis dans la Révolution de Février 48. Cependant, l'élan fabuleux qu'elle donna à la formation généralisée de syndicats, de mutualités et d'associations ouvrières reste un acquis de la conscience impossible à dissoudre. La braise de février 1848 couve désormais sous la cendre du 2 décembre.

Les conditions d'existence encore plus insupportables faites à la classe ouvrière par un patronat triomphant de la grande industrie, aveugle à ses demandes relancent la revendication. Irrépressible en dépit de la stricte reprise de la loi du livret de l'ouvrier en 1854, plus que jamais enchaîné à sa condition. Clandestins d'abord, au grand jour ensuite, les ouvriers résistent et s'organisent.

Napoléon III, qui se proclame "*père des ouvriers*", prend le prolétariat sous sa protection "*bienfaisante*". Dès 1854, faisant le gros dos, "*camouflées en caisses de secours*", dissoutes, les mutualités ouvrières se reconstituent, finalement "*autorisées*" mais surveillées par la police de l'Empereur. Dès lors les grèves se multiplient qu'aucune mesure administrative ou policière ne peut endiguer.

S'aliénant le soutien des patrons par le traité de libre-échange, l'Empereur se "*rapproche*" des ouvriers : en 1862 il autorise une délégation ouvrière à se rendre à *l'Exposition de Londres* : le contact avec les Trade-Unions anglaises ouvre sur la naissance des Chambres Syndicales et en 1864 le 25 mai, le droit de grève est reconnu...mais pas encore celui d'association ! L'assurance mutuelle contre le chômage et la vieillesse, ainsi que la formation des apprentis font surface dans les revendications de la *Chambre Syndicale des Tailleurs* de Paris. Enfin, en 1869, celle des *Chapeliens* affirme que *«l'affranchissement du travail ne peut être fait que par la classe ouvrière elle-même»*.

Eugène Varlin, ouvrier relieur, impulse l'unification de toutes les Chambres Syndicales en une Fédération parisienne.

Dans ce contexte, naquit à Londres, le 28 septembre 1864, l'*Association Internationale des Travailleurs*, l'AIT. Tournant majeur dans l'organisation politique et syndicale du prolétariat en France et en Europe : "*née d'une nécessité universelle de solidarité*", elle unit en son sein toutes les organisations ouvrières et exige la journée de 8 heures, l'abolition du travail de nuit pour les femmes et celle du travail des enfants. (En 1867, c'est l'AIT qui organise la grève des mineurs de Fuveau). Elle adopte une résolution sur l'enseignement scientifique, professionnel et productif. Varlin est le secrétaire pour la section française. Ni les interdictions, ni les arrestations et incarcérations n'y pouvaient rien : l'ouvrier s'organisait méthodiquement pour défendre son droit élémentaire à la vie. Les mêmes causes, salaires misérables et longueur de la journée de travail, produisent les mêmes effets : grèves de plus en plus puissantes à Paris, Lyon et Marseille. 1869 : la troupe tire à nouveau sur les grévistes : 14 morts lors du massacre de mineurs à La Ricamarie (Saint-Étienne). 1870 : la Chambre Syndicale fédérale de Marseille soutient la grande grève des ouvriers métallurgistes du Creusot contre le patron-ministre

Schneider qui les traite de "voyous" ! La solidarité de classe à l'échelle nationale devient la nécessité absolue. Les militants de la première *Internationale* sont traînés devant les tribunaux et la section française est dissoute en février 1868. Mais, reconnaît Théodore Bérégi, un siècle plus tard dans sa contribution syndicale "*A travers l'histoire du mouvement ouvrier*" (1967 - Éditions de Force Ouvrière) "*l'idée de l'Internationale se répand comme le feu sur une trainée de poudre*".

L'oeuvre syndicale de la Commune de Paris (1871)

Où l'ouvrier s'émancipe de toutes les tutelles : patronat, État, Église.

Face à un mouvement ouvrier qui désormais, lui échappe, Napoléon III déclenche la guerre contre la Prusse. Il la perd immédiatement livrant le territoire à l'appétit de Bismarck, déclenchant à Paris la révolution. La République numéro trois est proclamée dès l'annonce de Sedan, le 4 septembre 1870.

Le siège de Paris et la trahison des autorités dirigées par Thiers, déclenchèrent l'insurrection du 18 Mars 1871, proclamant la Commune à Paris. Mais aussi à Lyon, à Marseille, au Creusot, ailleurs encore... Varlin est au premier rang et Frankel, ministre du Travail et du Commerce, confisqua (contre indemnisation) les ateliers abandonnés par leurs propriétaires. Amendes et retenues sur salaires furent enfin interdites ainsi que le travail de nuit des ouvriers boulangers. L'école déclarée gratuite et laïque, on proclama la séparation des églises d'avec l'État. Les femmes arrachent l'égalité sur les barricades. Louise Michel, institutrice, militante anarchiste défenseur de l'école laïque, fut chargée de maintenir l'organisation de l'instruction des filles pendant la Commune. L'ouvrier, apprenait à diriger ses affaires lui-même : il élisait les officiers de sa Garde Nationale ainsi que ses fonctionnaires et les payait au salaire de l'ouvrier qualifié.

Écrasée sauvagement par une armée vaincue, celle des Versaillais restituée à Thiers par Bismarck pour "*en finir avec la racaille parisienne*", une génération entière de militants ouvriers est anéantie par la mitraille, la prison et la relégation en Nouvelle Calédonie et en Algérie (110.000 personnes au total).

Les propriétaires obtiennent l'annulation de toutes les dispositions prises par la Commune. *L'Association Internationale des Travailleurs* réduite au silence et dissoute, le mouvement ouvrier est soumis à la terreur de la loi martiale jusqu'en 1876. Varlin, symbole du nouveau pouvoir de classe, est massacré par les Versaillais en 1871.

Vers La Confédération Générale Du Travail

« *Que calmement et résolument, ils profitent de la liberté républicaine pour procéder méthodiquement à leur propre organisation de classe* ».

C'est le conseil donné aux ouvriers parisiens par Marx, le 9 septembre 1870, dès qu'il apprit l'effondrement de l'Empire et la proclamation de la République, inquiet à l'idée qu'ils se laissent entraîner dans quelque aventure politique. Mais la provocation de Thiers leur imposant la révolution du 18 mars 1871, Marx la soutint de toutes ses forces et les ouvriers parisiens l'assumèrent pleinement jusqu'au sacrifice suprême.

Dès 1872 : les mineurs du Nord-Pas-de-Calais reprennent le chemin de la grève pour les salaires et l'amélioration des conditions de travail. Thiers ordonna au préfet de « *réduire les grévistes par la force et la justice* ». Toute tentative de constituer une association, un cercle, un syndicat est immédiatement poursuivie en justice, réprimée, anéantie.

Il fallut aux ouvriers construire et reconstruire inlassablement leurs organisations syndicales indépendantes pour imposer au patronat et à l'Etat l'indispensable négociation qui implique la réalisation d'un rapport de forces suffisant.

Dès 1874, par la loi du 19 mai : interdiction d'exploiter le travail des enfants de moins de 12 ans.

La défaite de la Commune s'estompant avec le temps et la puissance numérique de la classe ouvrière s'imposant chaque jour davantage, l'impérieuse nécessité de l'organisation syndicale, indépendante de toute autorité, devint la préoccupation essentielle des ouvriers conscients de la place qu'occupe le prolétariat dans la société.

C'est en 1876, à Philadelphie aux USA, que la délégation ouvrière à l'Exposition Universelle reprit le contact avec le mouvement ouvrier international et apprécia vivement les libertés syndicales arrachées par leurs camarades américains pour la défense de leurs intérêts matériels immédiats.

Les syndicats, frappés d'inertie, s'emparèrent de cette orientation qui semblait refouler la politique à l'arrière-plan et un Congrès syndical à Arras fut décidé dès leur retour en 1876. Ainsi purent être renoués les liens entre les Chambres Syndicales !

On y débattit du travail des femmes, de la liberté d'action des Chambres syndicales, des pouvoirs des Conseils de prud'hommes, de l'enseignement professionnel en lieu et place de l'apprentissage, des coopératives, des caisses de retraites et d'assurances...bref, de toutes les revendications restées en suspens.

En 1875, existaient 135 Chambres syndicales en activité...

30 juin et 28 juillet 1881 : lois sur les libertés de réunion et de presse.

21 Mars 1884 : abolition de la loi "Le Chapelier" et autorisation légale des Syndicats.

L'oeuvre émancipatrice proclamée par la Commune de Paris cheminait dans les consciences. Arracher les enfants à l'exploitation et à l'ignorance par l'école devenait l'exigence conjointe du mouvement ouvrier et de la bourgeoisie républicaine radicale anticléricale. Jules Ferry procéda en plusieurs étapes rapides. D'abord, la dissolution de 300 congrégations religieuses masculines non autorisées le 23 septembre 1880. Au

passage, l'extension aux filles du droit à l'enseignement secondaire est réalisée (loi Camille Sée du 21 décembre 1880) ainsi que la création d'une *École Normale Supérieure* de jeunes filles à Sèvres. Enfin et surtout les deux grandes lois sur l'enseignement primaire : d'abord la gratuité (16 juin 1881) puis l'obligation et la laïcité (28 mars 1882).

La classe ouvrière arrachait le droit à l'instruction pour tous.
Arracher le droit à l'organisation indépendante devient l'objectif immédiat.

Réunis à Arras en 1876 suite à Philadelphie, les congressistes ne comprirent pas immédiatement l'intérêt qu'il y avait à obtenir l'autorisation légale de constituer des syndicats. Légitimement méfiants, ils voyaient dans l'obligation d'avoir à déposer les statuts en préfecture une sorte de "loi de police d'un nouveau genre".

Plusieurs années de négociations furent nécessaires entre *Chambres Syndicales* et gouvernement pour faire aboutir une loi acceptable se substituant à la loi Le Chapelier. «*Seuls les délégués des tisseurs et des typographes représentant l'Union des 34 Chambres Syndicales des Bouches-du-Rhône défendirent la loi de 1884 en déclarant que «le principe» de cette loi est le premier pas vers la réalisation des revendications ouvrières.*» (Th. Bérégi. FO)

La loi du 21 mars 1884 légalisant les syndicats fut votée en pleine grève des mineurs d'Anzin. Celle-ci, visiblement provoquée par la Compagnie visait à briser le syndicat : une tentative de négociation se heurta au rejet de toute décision patronale. La grève votée, dura 56 jours et se termina par une défaite des ouvriers, la Compagnie licenciant 140 mineurs syndiqués. L'armée intervint et Clovis Hugues, premier député socialiste de Marseille interpella le gouvernement...qui se rangea derrière la Compagnie et fit la sourde oreille.

Les syndicats isolés hors de *Fédérations Nationales* étaient voués à l'échec et à la disparition : dix ans à peine après l'écrasement de la Commune toutes les professions se groupent et se fédèrent : la «densité» spécifique des ouvriers augmente partout et particulièrement dans les bassins miniers et la corporation des chemins de fer. La bourgeoisie inquiète les rejette à la périphérie de Paris.

1886 : grève victorieuse des mineurs et métallurgistes de Decazeville : coup de fouet à l'envoi des Fédérations de Syndicats et des Bourses du Travail.

Grèves pour *les 8 heures* et pour la *suppression des amendes*, culminent dans la grande grève victorieuse des mineurs de Decazeville en 1886.

Les femmes de mineurs s'étaient finalement mobilisées pour "*le pain de leurs enfants*" dressées contre la diminution constante et programmée des salaires des hommes. Variant de 150 et 200 francs par mois lors de la grève de 1878, ils tombent à 33 francs en 1886 ! La colère longtemps contenue éclate enfin : c'est la grève ! 3000 ouvriers exigent la fin de ce scandale, l'augmentation des salaires et leur versement par quinzaine, la journée de

8 heures, la réintégration des anciens ouvriers licenciés pour faits de grève en 1878 et surtout la démission du sous-directeur de la mine, honni de la population : Watrin. Celui-ci rejeta toutes les demandes de la délégation. Indignée, la population se faisant justice elle-même, l'exécute sur-le-champ ! Le préfet lui-même reconnut la responsabilité de la Compagnie minière, mais il fit occuper militairement tout le bassin minier où la grève s'étendait aux ouvriers métallurgistes. L'enquête officielle découvrit alors la vérité : par contrat secret signé avec la Compagnie, Watrin touchait 10 % sur la réduction des salaires. Le scandale national fut tel que la Compagnie dut capituler et accepter toutes les revendications ouvrières. Le gangstérisme patronal démasqué et révélé par la mobilisation ouvrière donna un formidable coup de fouet à la légitimité des revendications et à la double constitution des Fédérations Syndicales et des Bourses du Travail.

Fédération de Syndicats ou Fédération de Bourses du Travail ?

La plupart des Syndicats étant affiliés aux deux Fédérations, leur existence reflète deux conceptions et répond à deux besoins de l'organisation du prolétariat.

Les Fédérations de Syndicats, tolérées et surveillées étroitement, existaient depuis longtemps. Leur premier congrès à Paris en 1876 réunissant 340 délégués déclencha le processus conduisant en 1884 à l'abrogation de la loi Le Chapelier. Les Syndicats étaient directement engagés dans la lutte des classes dont ils étaient un des protagonistes les plus actifs.

Les Bourses du Travail, en revanche, répondaient à un autre souci des travailleurs, celui de pouvoir disposer d'un lieu abrité pour confronter les informations permettant de trouver du travail et de lutter contre le chômage. L'idée était dans l'air depuis longtemps. Le Conseil Municipal de Paris décida la création de la première Bourse du Travail le 5 novembre 1886.

Marseille suivit en 1888. Quatorze Bourses fonctionnaient en 1892. Le congrès de Saint-Étienne les constitua en Fédération luttant pour leur indépendance.

Concurrentes ou complémentaires des Fédérations de Syndicats ?

Courroie de transmission ou indépendance vis-à-vis des Partis politiques ?

Aux congrès ouvriers de 1876 et 1878 de Paris et Lyon, les délégués encore sous le coup de la répression qui suit l'échec de la Commune de Paris, restent prudemment sur le terrain purement corporatif, mutualiste et coopératiste.

Dès octobre 1879, lors du célèbre Congrès ouvrier socialiste de Marseille, organisé sur l'initiative de Jean Lombard, sont réunis pour la première fois des délégués d'associations ouvrières de 45 villes, de groupes socialistes et des anarchistes, (plus tard "anarcho-syndicalistes"). Congrès dominé par la figure de Jules Guesde.

Il décide l'organisation des travailleurs en parti de classe.

Celui-ci *"cherche à établir une union indissoluble entre le mouvement ouvrier et le mouvement socialiste"*. De 1880 à 1890, la multiplication des scissions politiques des partis socialistes entraînent dans leurs sillages respectifs celles du mouvement ouvrier syndical.

"En voulant subordonner les syndicats ouvriers aux formes politiques de l'action, Guesde provoque de leur part des résistances et, peu à peu, une volonté d'indépendance absolue"(Édouard Dolléans "Histoire du mouvement ouvrier" tome II, p.16)

Fernand Pelloutier et les Bourses du Travail

Fédérées au Congrès de février de Saint-Étienne en 1892, destiné en fait à contrecarrer la mainmise du *Parti Ouvrier* de Jules Guesde sur les *Fédérations de Syndicats*, son but double fut de se dégager de la tutelle municipale et de se doter d'un programme d'action dont l'article 1 propose "d'unifier et de faire aboutir les revendications des syndicats ouvriers". A Tours, Congrès régional des Bourses(septembre 1892) il fait voter une motion sur la nécessité de la grève générale (Rapporteur Aristide Briand).

Outre un "service de mutualité", il revendiquait un "service d'enseignement professionnel et général", la création de bibliothèques, un service de propagande et de résistance : organisation de grèves, caisse de grèves...Bref, tout l'arsenal d'une organisation indépendante de la classe ouvrière.

Dans les faits, les *Bourses du Travail* groupaient indistinctement dans les villes tous les syndicats ouvriers unifiant tous leurs intérêts de classe.

Pour Pelloutier, militant historique de l'anarcho-syndicalisme, le déclin de la *Fédération des Syndicats* s'explique "...parce qu'au lieu d'être une union corporatiste, elle fut dès ses débuts; une machine de guerre mise au service du Parti Ouvrier Français pour aider au succès de l'action électorale engagée par cette école..."

Marseille octobre 1892 : cinquième Congrès de la Fédération des Syndicats

Après celui des *Bourses du Travail* de Tours, il proclame à son tour la nécessité de la grève générale, forme de lutte qui va définitivement marquer l'originalité du mouvement ouvrier français.

Limoges 1895 Congrès de fondation de la C.G.T.

Le débat dans la classe ouvrière française sur l'indépendance complète vis-à-vis du pouvoir politique est doublement alimenté par le contexte politique. Le *scandale de Panama* dévoilant la corruption de la presse et du haut personnel politique de la République : les "chéquards" bénéficiaires de pots-de-vin de la *Compagnie du Canal de Panama*...De l'autre, l'horreur de *la fusillade de Fourmies*, le 1er Mai 1892, où l'armée suivant les recommandations de fermeté du ministre de l'intérieur, tire sur des femmes et des enfants : 9 morts et 60 blessés. L'indignation soulève le pays et accélère les prises de conscience.

Enfin, à Carmaux, Jean Jaurès soutient la longue grève des verriers (juillet-novembre 1895) que le patron prolonge en vue de son pourrissement pour liquider le syndicat. Il écrit au Président du Conseil des ministres : "...qu'il se peut que les ouvriers exaspérés par l'injustice et la misère, se laissent aller à de justes ressentiments et répondent enfin à la violence par la violence".

Il est clair que se lève partout l'exigence de l'union de toutes les forces ouvrières dispersées dans les *Syndicats*, les *Bourses du Travail* et autres cercles.

L'objectif politique de Pelloutier, depuis le congrès des Bourses de 1893 à Toulouse, était de réaliser l'union ouvrière grâce à la formation en une vaste confédération syndicale.

Devant le refus des *guedistes* d'organiser un seul congrès de toutes les organisations ouvrières, la commission d'organisation du Congrès de Nantes, mandatée par les deux Fédérations avait lancé une vaste consultation de tous les syndicats par-dessus la tête des *Fédérations* tenues par les *guedistes*. L'immense majorité se prononce pour un seul Congrès !

La direction *guediste* est submergée. Finalement, il n'y a qu'un seul Congrès, en septembre 1894 à Nantes. Devenu secrétaire national adjoint de la *Fédération des Bourses*, Fernand Pelloutier y assiste.

Le principe de la grève générale, celui du syndicalisme, voté à une large majorité provoque le départ des guedistes plus attachés au bulletin de vote pour parvenir à leurs objectifs politiques. C'est la rupture entre la direction *guediste* de la *Fédération des Syndicats* et la majorité des syndicats et de leurs délégués.

Ce sont les Syndicats, y compris ceux affiliés à la *Fédération guediste*, qui ont finalement imposé le Congrès unique à Nantes. Il convoque le premier Congrès de la Confédération Générale du Travail, en septembre 1895, à Limoges.

Limoges 1895 : Naissance de la Confédération Générale du Travail

Son acte de naissance ne correspond pas encore à son importance historique. Pelloutier et la *Fédération des Bourses du Travail* n'y participant pas, ses débuts sont modestes. Pelloutier souhaite une union fédérée des deux forces : CGT et Bourses et non une fusion organique.

Le conflit entre tradition ouvrière insurrectionnelle les armes à la main issue de toute l'histoire de la lutte des classes depuis la Révolution de 1789 et l'orientation nouvelle, strictement syndicale, vers la grève générale puisée dans la pratique récente des conflits de classe, n'était pas encore tranché.

D'autre part, les victoires électorales socialistes récentes : Paul Lafargue, gendre de Marx, élu triomphalement à Lille dans le prolongement politique de la *fusillade de Fourmies* et Jaurès à Carmaux en 1893, après la grève des mineurs, troublaient le débat entre parti politique et syndicat.

Le Congrès de Limoges se prononce clairement pour l'indépendance nécessaire et réciproque de la Confédération et des partis politiques amis.

Le passage de Pelloutier du *guedisme* à l'*anarcho-syndicalisme* traduit ce souci d'indépendance, sans hostilité, du mouvement ouvrier syndical vis-à-vis du mouvement politique socialiste dans le but de préserver l'unité ouvrière face au patronat.

La grève générale comme moyen d'arracher les revendications : les 8 heures, les retraites pour les vieux travailleurs, la suppression des amendes et du marchandage, la fixation d'un minimum de salaire, la réforme des prud'hommes.

Pelloutier n'eut pas le temps de réformer la "constitution" de la CGT telle qu'il la concevait pour qu'elle devienne la "maison" commune de tous les syndicats et *Bourses du Travail* de France.

En fait, c'est onze ans après sa proclamation, en 1906, au Congrès d'Amiens, que la CGT prend son plein essor en affirmant haut et fort qu'elle "*...groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.*" /.../

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au-dehors."

Aujourd'hui, début 1996, à l'ouverture de son Congrès, l'Union Départementale FO des Bouches-du-Rhône, peut être fière d'être l'héritière de cette CGT historique. La victoire claire et nette des traminois de Marseille, en grève générale reconductible par vote de l'assemblée générale jusqu'à satisfaction des revendications, et dans laquelle ses adhérents et militants ont occupé toute leur place, en est la manifestation la plus éclatante!

Quelques éléments de bibliographie :

Théodore BEREGI "A travers l'histoire du mouvement ouvrier" F.O. 1967.

Publication de l'UD-FO de Loire Atlantique "Le 6^e Congrès national des Syndicats de France tenu à Nantes du 17 au 22 septembre 1894"

Georges VIDALENC "La Commune de 1871" publication de la CGT-FO

Pierre PONSOT "Les grèves de 1870 et la Commune de 1871 au Creusot" Éditions sociales 1957.

Édouard DOLLEANS "Histoire du Mouvement Ouvrier" 2 volumes : 1830-1871 et 1871-1920. Armand Collin 1967.

Jacques JULLIARD "Fernand PELLOUTIER et les origines du syndicalisme d'action directe". Le Seuil 1971.

Maurice MONANGES (avocat à Montluçon) "Les ASSOCIATIONS OUVRIÈRES en France depuis 1789" Publications de l'Université de Paris. 1897.

Lucien GAILLARD "Naissance du parti Socialiste à Marseille" Jeanne Lafitte 1980.

Manuel d'Histoire, classes de 1^{er}, éditions Belin 1994.

"HISTORIENS et GÉOGRAPHES" revue de l'Association des professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG). N° 350 Octobre 1995 : "Histoire ouvrière".

"L'HISTOIRE" Revue mensuelle- numéro spécial 195-Janvier 1995 : "Le temps de la lutte des classes".

Maurice DOMMANGET "Histoire du PREMIER MAI" Société universitaire d'Éditions et de Librairie - 1953.

Roger LERDA "Les Travailleurs et leur Histoire".